Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260427-D2026_48-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL
du 27 AVRIL 2026

Délibération 2026.48

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le vingt-et-un avril, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :
Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, VILLENEUVE Catherine, LEPAIGNEUL Virginie, GALLOU Isabelle, Adjointes – Messieurs LEMONNIER Philippe, AVRIL Christian, JENOUVRIER Stéphane, COURDENT Stéphane, Adjoints – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, THOMAS Anita, SOULAT Véronique, LEBRET Isabelle, BERTRAND Aurore, GOUDEDRANCHE Isabelle, LE GARREC Virginie, GRANDIN-FRIAD Stéphanie, conseillères municipales – Messieurs BELLEC Loïc, GEORGES Patrice, COLAS Mikaël, SIGURET Jérôme, DELANNOY Christophe, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, DUCRET Gautier, M. BRAYE Valentin, conseillers municipaux.
Soit 27 membres présents.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
M. BELLEC Loïc, conseiller municipal

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) – PROPOSITON DE COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Rapporteur M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire

M. le Maire fait part de la lettre du 30 mars 2026 de la Direction Générale des Finances Publiques qui demande l'application de l'article 1650-1 du code général des impôts qui prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires (communes de plus de 2.000 habitants).

Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants seront désignés par la Direction Régionale des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260427-D2026_48-DE

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes pour figurer sur la liste :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- Agés de 18 ans au moins,
- Jouir de leurs droits civils,
- Etre inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune,
- Etre familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
27 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** les personnes suivantes selon les modalités requises pour constituer la liste à soumettre à la Direction Régionale des Finances Publiques :

1ère liste - Commissaires Titulaires :
- Mme Sylvie LE SCORNET,
- M. Philippe LEMONNIER,
- Mme Catherine VILLENEUVE,
- M. Christian AVRIL,
- Mme Virginie LEPAIGNEUL,
- M. Stéphane JENOUVRIER,
- Mme Isabelle GALLOU,
- M. Stéphane COURDENT,
- Mme Huguette THOMAS,
- Mme Arlette TARDIEU,
- M. Loïc BELLEC,
- M. Patrice GEORGES,
- Mme Anita THOMAS,
- Mme Véronique SOULAT,
- Mme Isabelle LEBRET,
- Mme Aurore BERTRAND.

2ème liste – Commissaires Suppléants :
- Mme Isabelle GOUDEDRANCHE,
- M. Mikaël COLAS,
- M. Jérôme SIGURET,
- Mme Virginie LE GARREC,
- M. Christophe DELANNOY,
- Mme Stéphanie GRANDIN-FRIARD,
- M. Fabien JENOUVRIER,
- M. Vincent COLLET,
- M. Valentin BRAYE,
- M. Gautier DUCRET,
- M. Martin TARGET,
- M. Michel VUILLAUME,
- M. Yvonnick DUVAL,
- M. Loïc LESNÉ,
- M. René BERNARD,
- Mme Odile CASU.

- **DONNE** pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

Mairie de St-MELOIR-DES-ONDES (35350)